

## **Réunion du Comité Syndical du 11 décembre 2024**

**Effectif légal du conseil syndical : 64**  
**Nombre de conseillers en exercice : 64**  
**Nombre de conseillers présents : 33**  
**Nombre de conseillers représentés : 0**  
**Nombre de votants : 33**

Convoqué le 26 novembre 2024, le conseil syndical s'est réuni le 11 décembre 2024 à 18h00, Salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole (7ème étage), 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

### **120<sup>e</sup> Séance**

#### **Étaient présents les délégués dont les noms suivent :**

Monsieur Dominique ADENOT  
Monsieur José BELDA  
Monsieur Philippe CARTAILLER  
Monsieur Jean-Michel CHARLAT  
Monsieur Pierre CHASSAING  
Monsieur Alain DEAT  
Madame Catherine FROMAGE  
Madame Blandine GALLIOT  
Monsieur Dominique GUÉLON  
Monsieur Gérard GUILLAUME  
Monsieur Jean-Pierre HEBRARD  
Monsieur André MAGNOUX  
Madame Christine MANDON  
Monsieur Jean-Marc MORVAN  
Monsieur Gilles PAULET  
Madame Mina PERRIN  
Monsieur Pascal PIGOT

Monsieur Jérôme PIREYRE  
Monsieur Stéphane PONCE  
Monsieur Marc REGNOUX  
Monsieur François REPOLT  
Monsieur Bruno RESSOUCHE  
Madame Valérie ROUX  
Monsieur Vincent SOULIGNAC  
Monsieur Bruno VALLADIER  
Madame Nadine VALLESPI  
Monsieur Dominique VAURIS  
Monsieur Pierre DESMARETS  
Monsieur Roland GRENET  
Monsieur Louis-Pierre MOREAU  
Monsieur Jean PICHON  
Monsieur Dominique SCALMANA  
Monsieur Philippe TCHILINGHIRIAN

## Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AIGUESPARSES  
Monsieur Marcel ALEDO  
Monsieur Claude AUBERT  
Monsieur Jérôme AUSLENDER  
Monsieur Dominique BANNIER  
Monsieur Nicolas BEAURE  
Monsieur Frédéric BONNICHON  
Monsieur Jean-Pierre BRENAS  
Monsieur Éric BRUN  
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES  
Monsieur Gérard CHANSARD  
Monsieur Alain CHARLAT  
Monsieur Antoine DESFORGES  
Madame Nathalie DOS SANTOS  
Monsieur Gérard DUBOIS  
Monsieur Éric GRENET  
Monsieur Yann GUILLEVIC  
Monsieur Sylvérin KEMMOE

Monsieur Michel LACROIX  
Monsieur Jacques LARDANS  
Madame Christine LECHEVALLIER  
Madame Nathalie MARIN  
Madame Dominique MARQUIE  
Monsieur Christian MELIS  
Monsieur Cédric MEYNIER  
Madame Danielle MISIC  
Monsieur Sébastien MORIN  
Monsieur Jean-Michel ONDET  
Madame Christine PACAUD  
Monsieur Gilles PÉTEL  
Madame Anne-Marie PICARD  
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL  
Madame Sandrine ROUSSEL  
Monsieur Laurent THEVENOT  
Monsieur Gilles VESCOVI  
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

## **Engagement dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025**

L'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales précise que, dans le cas où le budget de la collectivité n'a pas été voté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Le vote du Budget primitif 2025 du PETR du Grand Clermont étant programmé début 2025, il est proposé d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après en amont du vote du budget dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

Chapitre budgétaire	Budget 2024	Montant autorisé (25%) pour 2025
20 - immobilisations incorporelles	120 000	30 000
21 - immobilisations corporelles	20 000	5 000
45 – Opération pour compte de tiers	700 000	175 000
<b>TOTAL</b>	<b>840 000</b>	<b>210 000</b>

Le conseil syndical, après en avoir délibéré autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

**ADOpte** à l'unanimité des membres présents.

**À Clermont-Ferrand, le jeudi 12 décembre 2024.**  
**Dominique ADENOT,**  
**Président.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20241211-20241211-831-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2024

